

Foire aux questions

N'hésitez pas à poser vos questions sur le forum si vous ne trouvez pas ci-dessous les réponses à vos interrogations.

A quel endroit est-il préférable de se positionner pour faire du TaxiVoiturage ?

Veillez à chaque fois que votre situation puisse permettre aux conducteurs de s'arrêter sans danger ou sans créer de gêne pour les autres automobilistes. Vous pouvez par exemple vous placer quelques mètres avant un arrêt de bus.

Puis-je fabriquer moi-même ma "manote" ?

Bien entendu mais vous devez toutefois respecter les dimensions préconisées afin d'éviter le "nimporte quoi" et surtout la surenchère qui consisterait à créer la manote la plus grosse possible dans les lieux où le nombre d'utilisateurs du TaxiVoiturage serait important.

Puis-je demander à mon conducteur de faire un petit détour pour me rapprocher de mon point d'arrivée ?

A priori non. Si c'est votre conducteur qui vous le propose cela peut-être différent, toutefois dans le cadre de la charte d'utilisation du service de TaxiVoiturage, votre conducteur est en droit de vous déposer sur son chemin et sur le lieu mentionné sur votre "manote".

Pourquoi 2 €; Pourquoi pas plus ou moins ?

Le montant du TaxiVoiturage est fixé pour être d'un montant supérieur au prix d'un ticket de métro ou d'un ticket de bus. Il semble tout à fait normal et naturel qu'un transport en voiture soit plus coûteux qu'un transport en commun. Par ailleurs, le montant ne doit pas être trop élevé pour éviter de rentrer en compétition avec les services de Taxis qui verraient alors une concurrence déloyale si certains conducteurs exerçaient l'activité de TaxiVoiturage de façon régulière. En maintenant un prix faible on évite ainsi que certaines personnes propriétaires d'un véhicule puissent en faire leur profession.

Quelles sont les responsabilités en matière d'assurances et de responsabilité civile ?

Les responsabilités des uns et des autres sont engagées au même titre que pour un covoiturage.

Un conducteur, en acceptant de faire du TaxiVoiturage, s'engage à respecter les règles d'usage, c'est à dire à disposer d'un permis à jour et valide, à disposer d'une couverture d'assurance pour lui-même, son véhicule et les personnes transportées.

Existe-t-il un danger identifié pour les femmes qui utiliseraient les services de TaxiVoiturage ?

Il n'y a pas plus de danger en entrant en contact avec des personnes non identifiées dans une voiture qu'il n'y en a en demandant son chemin ou en entrant dans un ascenseur avec un inconnu, toutefois il ne faut pas nier que tout danger soit écarté aussi pour limiter les risques, vous pouvez par exemple ajouter à votre manote une minote exposant le symbole féminin qui précise ainsi que vous ne souhaitez être prise en charge que par des femmes.

Par ailleurs et pour vous rassurer, vous pouvez également vous équiper d'un moyen d'auto défense de type bombe, électrifieur...